

Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Procès verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 08 Juin 2022

Délibération intégrale

Etaient présents : M. CONRAD Patrick, maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; M. BACHER Pierre, 2^{ème} Adjoint ; M. CONRAD Claude, 3^{ème} adjoint ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. RICHERT Charles ; M. DEISSLER Arnaud ; Mme BAECHLER Gisèle ; Mme MEYER Sonia ; M. THIERY Alain et Mme ADNET Sophie.

Etaient absents excusés : M. HUBRECHT Robert ; SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BACHER Pierre) ; M ZUGMEYER Jean-Paul (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle) et M. ROCHELLE Christian (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

Sous la présidence de Monsieur CONRAD Patrick, Maire.

Monsieur CONRAD Patrick, demande la désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme SCHMITT Anne-Sophie assure le secrétariat.

Début de la séance à 19h00.

N° 1

Approbation du PV de la séance du 23 Mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 23.03.2022 est adopté à l'unanimité soit voix 11 pour, plus 3 procurations.

N° 2

Trame verte et bleue : phase 4

Le Maire présente les actions en cours dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue. Ces actions visent à renforcer la continuité des déplacements de la faune et la flore sauvage en milieux naturels et aquatiques.

Un nouvel Appel à Projet Trame Verte et Bleue Autour du Champ du Feu sera proposé en septembre 2022, qui peut permettre de poursuivre et amplifier les actions déjà engagées par la commune et ce dans un cadre plus large de communes participantes.

Le Conseil, sollicité quant à la participation de la commune à ce nouvel Appel à Projet, approuve à 11 voix pour plus 3 procurations cette participation et autorise Monsieur le maire à engager toutes les actions et démarches liées à ce nouvel Appel à projet et à signer tous documents s'y rapportant, qui permettraient notamment à des particuliers de bénéficier de subventions.

Le Conseil sollicite la chargée de mission TVB Gaëlle Imbert pour contribuer à concevoir et à rédiger le projet communal autour de cette nouvelle étape en faveur de la biodiversité.

N° 3

Mise en place du RIFSEEP

Le conseil municipal décide à 11 voix pour plus 3 procurations de solliciter le concours du centre de gestion du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du RIFSEEP, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP du centre de gestion du Bas-Rhin ainsi que tous les documents s'y rapportant.

N° 4

Acquisition de terrain de Monsieur HAZEMANN Stéphane

Le conseil municipal décide à 11 voix pour plus 3 procurations d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 12 ares appartenant à Monsieur HAZEMANN Stéphane pour un montant de 600 €. Il s'agit d'une partie de la parcelle 302 section 02.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N° 5

Bornes Electriques

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un marché relatif aux bornes électriques va être publié Il y aura une obligation d'installation d'une borne électrique à partir de 2025 pour un parking de 20 places.

Ce point est ajourné, car la commune n'est pas concernée.

N°6

ONF : réserve biologique du Hochfeld

La réserve biologique du Hochfeld existe depuis 2004, mais son arrêté de création ne comportait pas de règlement de la réserve comme ce serait le cas actuellement lors de toute création de réserve biologique. C'est la révision du plan de gestion de la réserve biologique du Hochfeld qui a permis de mettre à plat les besoins de complément de protection réglementaire (par-delà les réglementations générales concernant la protection de certaines espèces, l'interdiction du feu, etc.), en concertation avec le comité consultatif.

Le conseil municipal valide le projet d'arrêté de L'ONF concernant la réserve biologique dirigée du Hohcfeld, notamment les mesures réglementaires opposables aux tiers qui y figurent.

Commune de Le Hohwald – DCM du 08.06.2022

N°7

Divers

- Food truck : demande de stationnement d'un food truck au sein de la commune pour la vente de pizzas, une fois par semaine ou tous les 15 jours.

Le Hohwald, le 14 Juin 2022

Le Maire : CONRAD Patrick



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Patrick Conrad", is written to the right of the official seal.